

**Municipalité de Morin-Heights**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

**PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 9 janvier 2008, à laquelle sont présents Madame la conseillère Rita O'Donoghue ainsi que Messieurs les conseillers Owen LeGallee, Timothy Watchorn et Claude P. Lemire formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Plante.

La Secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Charette est présente.

Madame la Conseillère Mona Wood et Monsieur le Conseiller Gilles Coutu étaient absents.

À 19h30, Monsieur le Maire Michel Plante constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

**01.01.08      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par la Secrétaire-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village
- 2 **Adoption de l'ordre de jour**
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2007
- 3 2 3
- 3 3 **Correspondance**
- 3 3 1 SNQ Laurentides : Le drapeau du Québec a 60 ans
- 3 3 2 CRTC : Liste des communautés approuvées au service à large bande
- 3 3 3 Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral : demande d'assistance financière
- 3 3 4 Ministre des finances : application de l'impôt aux bénévoles
- 3 3 5 Ministère des ressources naturelles et de la faune : consultation des propriétaires – mandat 2472
- 3 3 6 Barbara Whalley : fosses septiques
- 3 3 7 Réseau biblio des Laurentides : bulletin « trait d'union »
- 3 3 8 MRC des Pays-d'en-Haut : représentant au fonds d'investissement d'économie social

## Municipalité de Morin-Heights

3	4		<b>Personnel</b>
3	4	1	Rémunération 2008
3	5		<b>Résolution</b>
3	5	1	
3	6		<b>Réglementation</b>
3	6	1	
4			<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	2		<b>Personnel</b>
4	2	1	<b>Entente – Directeur du Service</b>
4	3		<b>Résolution</b>
4	3	1	
4	4		<b>Réglementation</b>
4	4	1	
5			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1		Rapport mensuel du directeur
5	2		Personnel
5	3		<b>Résolution</b>
5	3	1	Travaux – Règlement 423 chemin Petite Suisse – réception provisoire des travaux
5	4		<b>Réglementation</b>
5	4	1	
6			<b>ENVIRONNEMENT</b>
6	1		Rapports mensuels du directeur
6	2		Personnel
6	3		<b>Résolution</b>
6	3	1	Réception provisoire – réseaux d’aqueduc Alpino, Bastien, Beaulieu et Salzbourg
6	3	2	Servitude – Domaine Filion
6	4		<b>Réglementation</b>
6	4	1	
7			<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	1	2	Procès-verbal de l’assemblée du CCU
7	2		<b>Personnel</b>
7	3		<b>Résolution</b>
7	3	1	Dérogation mineure – 129, rue Franc
7	3	2	Dérogation mineure – 151, Beaulieu
7	3	3	Dérogation mineure – 568, Village
7	4		<b>Réglementation</b>
7	4	1	Adoption du règlement 426 qui amende le règlement des permis et certificats 419
8			<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
			<b>SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
8	1	1	N/A
8	1	2	Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
8	3		<b>Personnel</b>
8	3	1	
8	4		<b>Résolution</b>
8	4	1	Loisirs Laurentides – Jeux du Canada
8	4	2	Fonds de la ruralité de la MRC des Pays-d’en-Haut
8	4	3	Fonds de la ruralité de la MRC des Pays-d’en-Haut
8	4	4	Fonds de la ruralité de la MRC des Pays-d’en-Haut
8	4	5	Fonds de la ruralité de la MRC des Pays-d’en-Haut
8	4	6	Semaine de ski
8	4	7	Politique pour patinoires
9			Affaires nouvelles
			Guignolée
10			Période de questions
11			Levée de l’assemblée

## Municipalité de Morin-Heights

### **02.01.08** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

---

Les procès-verbaux des sessions ordinaire et spéciale du 12 décembre 2007 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux des sessions ordinaire et spéciale du 12 décembre 2007.

### **03.01.08** BORDEREAU DES DÉPENSES

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de décembre 2007 a été remise aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois, en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

	<b>Total</b>
<b>Du 1er au 31 décembre 2007</b>	
Comptes à payer :	118 312,18 \$
Comptes payés d'avance	1 110 185,37 \$
<b>Total des achats</b>	<b>1 228 497,55 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois précédent	22 704,24 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 251 201,79 \$</b>
Salaires nets	99 332,37 \$
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	<b>1 350 534,16 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

## Municipalité de Morin-Heights

### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2007

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception, un état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2007 et la version du budget 2008 déposée au ministère des affaires municipales.

### CORRESPONDANCE

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose le bordereau de correspondance pour le mois de décembre 2007. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues, numérisées et sauvegardées dans le fichier d'assemblée, la secrétaire-trésorière adjointe donnera suite à la correspondance.

### 04.01.08 RÉMUNÉRATION 2008

---

Considérant qu'en vertu du Code Municipal, il y a lieu que le Conseil établisse la rémunération des employés pour l'année 2008;

Considérant que les crédits sont prévus au budget d'opération et que le secrétaire- trésorier a émis un certificat de disponibilité à l'égard de la masse salariale de l'année 2008;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil décrète que la rémunération des employés cadres et non syndiqués pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 comme suit;

#### POMPIERS

Directeur du service-temps plein	55 000 \$	
Directeur adjoint	3 231 \$	Rémunération annuelle à titre d'officier
Capitaine	2 154 \$	Rémunération annuelle à titre d'officier
Lieutenant	1 616 \$	Rémunération annuelle à titre d'officier
Tour de garde des officiers	107,95 \$	Par semaine pour l'officier qui est de garde
Taux d'intervention-pompier - sortie	56,16\$	Une sortie est normalement de 2 heures
Taux d'intervention-junior	46,92 \$	Une sortie est normalement de 2 heures
Taux d'intervention-pompier	20,71 \$	Rémunération des heures subséquentes et autres tâches
Taux d'intervention-junior	18,91 \$	Rémunération des heures subséquentes et autres tâches
Taux pratique	59,10 \$	Pratique de 3 heures
Taux formation	11,80 \$	

## Municipalité de Morin-Heights

### PREMIERS RÉPONDANTS

Taux d'intervention-sortie	46,92 \$	Une sortie est normalement de 2 heures
Taux d'intervention	18,91 \$	Rémunération des heures subséquentes et autres tâches
Taux pratique	59,10 \$	Pratique de 3 heures
Taux formation	11,80 \$	

### LOISIRS- ski de fond

Responsable entretien du réseau	19,21 \$	1104 heures de travail par année
Préposé à l'entretien	15,87 \$	904 heures de travail par année

### CADRES

Directeur général et secrétaire trésorier	81 430 \$	Semaine de 38 heures
Coordonnatrice administrative – secrétaire-trésorière adjointe	53 631 \$	Semaine de 38 heures
Comptable	50 186 \$	Semaine de 38 heures
Directrice du Service des Loisirs et de la Culture	54 922 \$	Semaine de 38 heures
Directeur du Service de l'Urbanisme	60 662 \$	Semaine de 38 heures
Directeur du Service de l'environnement	51 171 \$	Semaine de 38 heures
Inspecteur – Service de l'urbanisme – environnement	38 893 \$	Semaine de 35 heures
Directeur du Service des travaux publics	73 595 \$	Semaine de 40 heures *
Contremaître du Service des travaux publics	60 647 \$	Semaine de 40 heures *

\* inclue une prime de disponibilité de 5 000 \$ année

EMPLOYÉS SYNDIQUÉS	1er janvier 2008	Selon la convention collective
Secrétaire exécutive	20.94\$	Semaine de 35 heures
Commis et secrétaire	20.71\$	Semaine de 35 heures
Chauffeurs-opérateurs	20,71\$	semaine de 40 heures
Journalier - Secrétaire	15,23\$	à la demande
Signaleur	11.00\$	à la demande

\*\* Des primes de chef d'équipe et de nuit s'ajoutent au taux horaire le cas échéant

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de décembre 2007 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

**05.01.08 ENTENTE AVEC LE DIRECTEUR DU SERVICE**

---

Considérant que le Conseil a créé le poste de Directeur du service des incendies et des premiers répondants à sa session de décembre 2007;

Considérant le projet d'entente de travail annexé à la présente n'a pas encore été officialisé;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil reporte au retour du Directeur général, les termes de l'entente de travail à être revus avec Monsieur Charles Bernard.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR,  
TRAVAUX PUBLICS**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de décembre 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**06.01.08 TRAVAUX - RÈGLEMENT 423 CHEMIN PETITE SUISSE  
RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

---

Considérant que la firme David Riddell s'est vu octroyer le contrat de construction du chemin de la Petite Suisse décrété par le règlement 423;

Considérant que l'entrepreneur a complété les travaux et que Monsieur Paul Mondor de la firme Équipe Laurence, experts-conseil, recommande l'acceptation provisoire des travaux et la libération de 50% de la retenue;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte la recommandation et accuse réception provisoire des travaux réalisés dans le cadre du règlement 423.

Que le conseil autorise la libération de 50% de la retenue sur présentation des quittances des sous-entrepreneurs et qu'une retenue spéciale de 2 500 \$ soit appliquée pour garantir la réalisation de travaux correctifs au printemps 2008.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, ENVIRONNEMENT**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement ainsi que le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de décembre 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose les comptes rendu des réunions de chantiers afférentes aux travaux sur les réseaux d'eau potable.

**07.01.08 RÉCEPTION PROVISOIRE – RÉSEAUX D'AQUEDUC  
ALPINO, BASTIEN, BEAULIEU ET SALZBOURG**

---

Considérant que la firme Les pompes Villemaire s'est vu octroyer le contrat de mise aux normes des réseaux d'eau potable Alpino, Bastien, Beaulieu et Salzbourg;

Considérant que l'entrepreneur a complété les travaux et que Monsieur Éric Perreault, ingénieur du bureau EnviroSol, experts-conseil, recommande l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte la recommandation et accuse réception provisoire des travaux réalisés aux réseaux d'eau potable Alpino, Bastien, Beaulieu et Salzbourg.

**08.01.08 SERVITUDE – DOMAINE FILION**

---

Considérant que la compagnie 3137 8075 Québec Inc. représentée par messieurs Pierre Filion et Daniel Fillion a consenti une servitude d'aménagement et de passage pour le puits et la conduite desservant le secteur Beaulieu;

Considérant que les descriptions techniques et les plans préparés par Sylvie Filion sont annexés à la présente;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Maire et le Directeur général, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer une servitude de passage de construction et d'entretien des installations de captage et les conduites d'eau potable pour le réseau Beaulieu sur les parties de lots 26 et 26 B du rang 2 tel que décrite par Sylvie Filion, Arpenteure-géomètre aux dossiers 970 et 1216.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, URBANISME**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de décembre 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**09.01.08 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CCU**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2007.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2007 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

**10.01.08 ENTENTE – INSPECTEUR À TEMPS PLEIN**

---

Considérant qu'il ya lieu d'augmenter les effectifs du service de l'environnement et de l'urbanisme;

Considérant que les crédits sont prévus au budget de l'année;

Considérant le projet d'entente de travail annexé à la présente;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil crée le poste d'inspecteur temps plein pour le service de l'urbanisme et l'environnement.

Que ce conseil nomme Monsieur Keith Kübeck à ce poste.

Que ce conseil accepte les termes de l'entente de travail de trois ans intervenue avec Monsieur Kübeck et autorise le Maire, le directeur général, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer ladite entente.

**11.01.08 DÉROGATION MINEURE – 129, RUE FRANC**

---

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h48;
- Monsieur le Maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 17 décembre 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de réduire la marge de recul avant pour un garage détaché en cour avant pour la propriété située sur le lot 39-23-2, rang 4 ;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 129, rue Franc, dans la zone 28;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 55.12.07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 7.5 mètres à 6.12 mètres la marge de recul avant pour le garage détaché, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur Robert Lessard, minutes L-5888.

### **12.01.08 DÉROGATION MINEURE – 151, BEAULIEU**

---

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h54;
- Monsieur le Maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 17 décembre 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier deux dispositions du règlement de zonage 416 afin de légaliser l'implantation d'une maison existante et d'un agrandissement pour la propriété située sur une partie du lot 27, rang 1;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 151, rue Beaulieu, dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 57.12.07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

## **Municipalité de Morin-Heights**

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 10 mètres à 4.02 mètres la marge de recul arrière pour maison d'origine seulement mais ne recommande pas la réduction de 4.5 mètres à 1.80 mètres la marge de recul latérale pour l'agrandissement en construction, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur Bernard Brisson, minutes 30442.

### **13.01.08 DÉROGATION MINEURE – 568, VILLAGE**

---

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h58;
- Monsieur le Maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 17 décembre 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de réduire la marge de recul latérale pour un bâtiment commercial existant pour la propriété située sur le lot 34A-46, rang 2;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 568, chemin du Village, dans la zone 49;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 56.12.07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 7.5 mètres (3.048 m lors de la construction en 1986) à 1.82 mètres, la marge de recul latérale pour le bâtiment existant seulement, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteuse Sylvie Filion, minutes 2129.

**Municipalité de Morin-Heights**

**14.01.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT 426 QUI AMENDE LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 419**

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 426 et la Secrétaire-trésorière adjointe en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

**Règlement 426  
Qui amende le règlement des  
permis et certificats 419**

ATTENDU Que la Municipalité a adopté son règlement sur les Permis et Certificats 419 entré en vigueur le 29 août 2007 ;

ATTENDU Qu' une erreur s'est glissée à l'article 16 dudit règlement et qu'une correction doit être apportée en conséquence ;

ATTENDU Qu' un avis de motion a été déposé à la session ordinaire du 12 décembre 2007 par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire avec dispense de lecture;

ATTENDU Que le projet de règlement a été adopté à la session ordinaire du 12 décembre 2007 par la résolution 356.12.07;

EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:

**Article 1. -**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2. -**

Que le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article **16 Sanctions** se lise come suit :

Pour toute infraction aux articles 107 à 114, 116, 118, 119, 125 à 136, **du règlement de Zonage 416** le montant de cette amende ne doit pas être inférieur à 1000\$ si le contrevenant est une personne physique et 2 000\$ s'il est une personne morale. Pour une récidive, le montant de cette amende ne doit pas être inférieur à 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou 4 000 \$ s'il est une personne morale. [R.419 (12-12-2007)]

**Article 3. -**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Michel Plante

Maire

---

Ginette Charette

Secrétaire-trésorière adjointe

**RAPPORT MENSUEL DE LA CONSEILLÈRE  
DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

---

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois de décembre 2007.

**15.01.08 LOISIRS LAURENTIDES – JEUX DU CANADA**

---

Considérant la volonté de la région des Laurentides d'obtenir les Jeux du Canada à l'été 2013;

Considérant que les Jeux du Canada constituent une occasion unique de mobiliser la population des Laurentides autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens des soixante-seize (76) municipalités;

Considérant que pour obtenir une chance de passer au 2<sup>e</sup> tour de sélection, le Comité de candidature a besoin de l'appui à 100% des municipalités et des MRC;

Considérant que la ville hôte désignée et les villes partenaires pour représenter les Laurentides auront besoin de l'appui inconditionnel de toutes les municipalités;

Considérant que chaque municipalité sera appelée à jouer un rôle primordial lors de ces jeux (ex. soutien logistique de leur service des loisirs, mobilisation de leur milieu associatif (bénévoles) et de leur monde des affaires);

Considérant les impacts positifs qu'apporteront les Jeux du Canada sur le plan sportif, culturel, économique, communautaire et touristique;

Considérant l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de la région des Laurentides;

Considérant que les Jeux du Canada contribueront à la promotion du sport, de l'activité physique et de saines habitudes de vie auprès de la population;

Considérant que la participation de 6,000 bénévoles sera nécessaire lors du déroulement de ces jeux;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Morin-Heights appuie la candidature de la région des Laurentides pour l'obtention des Jeux du Canada, été 2013 et s'engage à soutenir la ville hôte et les villes partenaires dans la mobilisation des bénévoles lors du déroulement de cet événement sportif d'envergure.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **16.01.08 FONDS DE LA RURALITÉ DE LA MRC DES PAYS-D'EN -HAUT**

---

Considérant que Le Fonds de la ruralité a été créé afin de répondre à des enjeux que vivent les milieux ruraux tels que l'évolution démographique, la mise en valeur des ressources et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

Considérant que la Municipalité présente un projet d'aménagement du Parc Lummis qui vise la mise en valeur du site mais aussi le reboisement des berges et du littoral;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la présentation de la demande d'aide financière à la MRC des Pays -d'en-Haut dans le cadre du Fonds de la ruralité pour la réalisation du projet « Parc Lummis » tel que décrit au document de présentation daté du 7 janvier 2008 et qui est annexé à la présente.

Que ce Conseil prend acte de la participation financière de la municipalité dans ce projet et autorise madame Maryse Émond, Directrice du Service des Loisirs et de la Culture à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à ce projet.

### **17.01.08 FONDS DE LA RURALITÉ DE LA MRC DES PAYS -D'EN-HAUT**

---

Considérant que Le Fonds de la ruralité a été créé afin de répondre à des enjeux que vivent les milieux ruraux tels que l'évolution démographique, la mise en valeur des ressources et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

Considérant que la Municipalité présente un projet de « Rénovation de la Tour de la bibliothèque »;

Considérant que cette tour construite à l'origine pour le séchage des boyaux d'arrosage du service des incendies a été conservé lors de la construction de la bibliothèque municipale à la demande du Ministère de la Culture qui a jugé l'élément architectural de valeur patrimoniale.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la présentation de la demande d'aide financière au montant de 26 000 \$ à la MRC des Pays d'en Haut dans le cadre du Fond de la ruralité pour a réalisation du Projet « Rénovation de la tour de la bibliothèque » tel que décrit au document de présentation daté du 7 janvier 2008 et qui est annexé à la présente.

Que ce Conseil prend acte de la participation financière de la municipalité dans ce projet et autorise madame Maryse Émond, Directrice du Service des Loisirs et de la Culture à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à ce projet.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **18.01.08 FONDS DE LA RURALITÉ DE LA MRC DES PAYS-D'EN -HAUT**

---

Considérant que Le Fonds de la ruralité a été créé afin de répondre à des enjeux que vivent les milieux ruraux tels que l'évolution démographique, la mise en valeur des ressources et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

Considérant que la Municipalité présente un projet d'acquisition d'un traceur pour l'entretien de la piste de ski de fond situé sur le Corridor aérobic;

Considérant que cet équipement de 6 pieds de largeur permettra d'assurer la qualité du réseau de ski de fond ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la présentation de la demande d'aide financière au montant de 9 000 \$ à la MRC des Pays d'en Haut dans le cadre du Fond de la ruralité pour la réalisation du Projet «Acquisition d'un traceur » tel que décrit au document de présentation daté du 7 janvier 2008 et qui est annexé à la présente.

Que ce Conseil prend acte de la participation financière de la municipalité dans ce projet et autorise madame Maryse Émond, Directrice du Service des Loisirs et de la Culture à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à ce projet.

### **19.01.08 FONDS DE LA RURALITÉ DE LA MRC DES PAYS-D'EN -HAUT**

---

Considérant que Le Fonds de la ruralité a été créé afin de répondre à des enjeux que vivent les milieux ruraux tels que l'évolution démographique, la mise en valeur des ressources et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

Considérant que la Municipalité présente un projet d'acquisition d'un terrain donnant accès au Parc Éclaté des Pays-d'en-Haut situé sur les terres de la couronne dans le rang 5;

Considérant qu'il n'existe actuellement aucun accès à ce parc régional inscrit au patrimoine de la MRC;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la présentation de la demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ à la MRC des Pays d'en Haut dans le cadre du Fond de la ruralité pour la réalisation du Projet «Acquisition du lot 36-2 du rang 5» tel que décrit au document de présentation daté du 7 janvier 2008 et qui est annexé à la présente.

Que ce Conseil prend acte de la participation financière de la municipalité dans ce projet et autorise madame Maryse Émond, Directrice du Service des Loisirs et de la Culture à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à ce projet.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **20.01.08 SEMAINE DE SKI**

---

Considérant qu'une entente est intervenue entre la Station de Ski Morin-Heights et le Service des Loisirs pour la vente de billets à taux réduit durant la semaine du congé scolaire, du 3 au 7 mars 2008;

Considérant le rapport déposé par la Directrice du service des Loisirs et de la culture, daté du 3 janvier 2008 qui fait état de la structure tarifaire;

Considérant que ce projet subventionné par la municipalité est prévu au budget;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'achat de billets de remontée à la Station de ski Morin-Heights et la revente à taux réduit selon la structure tarifaire proposée au rapport daté du 3 janvier 2008 aux citoyens de la Municipalité de Morin-Heights durant la semaine du 3 au 7 mars 2008.

<b>Catégories</b>	<b>Prix proposés 2008</b>
5 ans et moins	9 \$
Étudiants 6 à 20 ans	15 \$
Adultes 17 ans et plus	20 \$
Aînés (60+)	15 \$

### **21.01.08 POLITIQUE POUR PATINOIRES**

---

Considérant qu'il y a lieu que le conseil approuve la politique établie par le Service des Loisirs et de la culture à l'égard des utilisateurs des patinoires municipales;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil approuve la politique datée du 7 janvier 2008 intitulée « Règlement pour les patinoires municipales », laquelle amende la politique adoptée par la résolution 36.02.99.

### **PÉRODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **22.01.08 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Que cette session soit levée à 20h40.

---

Michel Plante  
Maire

---

Ginette Charette  
secrétaire-trésorière adjointe

Deux personnes ont assisté à l'assemblée.